



MUNICIPALITE
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2007

1 ADMINISTRATION GENERALE

Durant l'année 2007, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 44 reprises.

Bretigny est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Dans Lausanne Région, Bretigny participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional, Toxicomanie et Promotion économique. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations.

Le 2 juin 2007, la Municipalité a participé à la Journée des Communes Vaudoises à Aigle.

Le 8 novembre 2007, M. Le Préfet Marc-Etienne Piot a procédé au contrôle annuel de la commune, contrôle qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

A l'appel de la séance du 5 décembre 2007, le Conseil général de Bretigny comptait 63 membres.

Lors de cette séance du 5 décembre 2007, Le Conseil général de Bretigny a pris connaissance de la démission de son président. La Municipalité remercie M. Philippe Forney pour le travail accompli et le temps consacré à la commune, d'abord comme secrétaire, puis comme président. Pour le remplacer, le Conseil général de Bretigny a élu comme nouvelle présidente Mme Francine Raymondon.

Le 31 décembre 2007, Bretigny comptait 716 habitants, soit 345 hommes, (dont 73 de moins de 15 ans) et 371 femmes, (dont 80 de moins de 15 ans).

2 FINANCES

Les charges 2007 sont de Fr. 2'211'747.37 (Fr. 2'272'100.- au budget) soit ./ 60'352.63.

Les revenus 2007 sont de Fr. 2'190'018.31 (Fr. 2'229'100.- au budget) soit ./ 39'081.69.

Les amortissements s'élèvent à Fr. 405'788.15 (Fr. 506'500.-au budget).

Les attributions aux fonds de réserve se montent à Fr. 28'000.-(rien au budget).

Des prélèvements de Fr. 455'517.21 sur différents fonds de réserves permettent de boucler les comptes avec un résultat zéro. (Fr. 134'900.- de prélèvements au budget avec un résultat final négatif de Fr. 414'600.-).

Le total de toutes les recettes fiscales de l'année 2007, déjà majoré d'une reprise de Fr. 100'000.- sur le fond pour différences d'impôts, est de Fr. 1'447'930.95. Il est de Fr. 80'069.05 inférieur au budget de Fr. 1'528'000.- et de Fr. 161'144.50 inférieur aux recettes de l'année 2006 (Fr. 1'609'075.45).

Le total des encaissements d'impôts 2007 concernant les personnes physiques était budgété à Fr. 1'450'000.-. Les comptes 2007 enregistrent des encaissements de Fr. 1'247'892.45, soit Fr. 202'107.55 de moins. Ces contributions des personnes physiques étaient de Fr. 1'446'515.95 en 2006, soit une diminution de Fr. 198'623.50 entre 2006 et 2007.

Les autres impôts, notamment l'impôt des personnes morales, l'impôt foncier, les droits de mutation et les gains immobiliers avec un total de Fr. 93'378.15 sont de Fr. 25'378.15 supérieurs au budget.

Vu le mauvais résultat des recettes fiscales, la Municipalité exprime une nouvelle fois ses remerciements au Conseil général d'avoir refusé une baisse d'impôts lors de la séance du 6 mai 2007.

La charge nette d'intérêts sur les dettes est de Fr. 74'060.19 en 2007, contre Fr. 119'000.- au budget et Fr. 72'026.01 dans les comptes 2006.

Les dépenses d'investissement de l'année 2007, financées sans recourir à des emprunts, totalisent Fr. 267'415.15, les amortissements sont de Fr. 390'788.15 et les subventions reçues de Fr. 174'527.-. Il en résulte une diminution des investissements de Fr. 297'900.- en 2007.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2007. Les volumes et les montants sont liés à l'exploitation et aux travaux du 1er janvier au 31 décembre 2007. Ces derniers ne correspondent donc pas forcément à la comptabilité communale car la vente de bois et les factures peuvent être décalées sur deux voire trois années.

Exploitation des bois

En janvier 2007, une coupe visuellement importante pour les promeneurs du Talent a eu lieu au Bois de L'Essert (chemin de Bellevue). Une suite de bois bostrychés les années précédentes avait fortement diminué la qualité et la stabilité du peuplement. Le risque que les insectes continuent leurs propagations était élevé pour l'année en cours. Le solde de vieille futaie a donc été éliminé. Quelques 194 m3 de bois de service ont été récoltés ainsi que 21 m3 de bois de feu. Le coût des travaux avec le nettoyage s'est monté à Fr. 14'100.- alors que les bois, qui était de qualité moyenne, ont été vendus pour Fr. 18'400.-. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Clerc de Montheron.

A la même période, les apprentis du Centre de Formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne ont coupé dans le cadre de cours un solde de vieux arbres au Bois des Cloux (ou Tagada). L'élimination de ce solde d'arbres était devenue nécessaire pour que le reboisement de la parcelle puisse être effectué de manière cohérente. Il a été récolté 40 m3 de bois de service ainsi que 18 m3 de bois de feu. La coupe a été déficitaire car le volume était peu élevé, le débardage difficile vu l'état du terrain et les branches brûlées à la main. Il a été vendu pour Fr. 4'154.- de bois alors que la facture des travaux s'est élevée à Fr. 4'600.-. La commune se réjouit toutefois de participer à la formation des forestiers.

Les coupes préventives en début d'année et une météo "mitigée" ont eu un effet très favorable sur la lutte contre le bostryche. Seul 8 m3 de bois ont été touché en 2007 contre environ 350 m3 en 2006.

Afin de respecter le budget 2007, aucune coupe n'a été réalisée en automne.

Résumé des assortiments de bois exploités en 2007

Bois de service résineux	235 m3	
Bois de service feuillus	7 m3	
<u>Bois de feu feuillu</u>	<u>39 m3</u>	(55 st)
Total exploitation	340 m3	

Plantations

De grandes surfaces de plantations ont été réalisées. La trouée du bois des Cloux visible depuis la route de Cugy a été replantée en mélèze (525 plants) et en douglas (200 plants). Ces derniers sont accompagnés par des tilleuls sauvages (275 plants) qui améliorent le PH, la qualité du sol et favorise l'élagage naturel des résineux. Un essai de plantation de Nordmann pour des sapins de Noël a été tenté. La petitesse des plants fournis et le gibier friand de cette espèce risque fort de faire "capoter" cet essai.

Suite à la coupe du Bois de L'Essert, 675 frênes ont été plantés. Le sol relativement humide devrait passablement leur convenir.

Toutes les plantations ont été effectuées par le Centre de Formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne.

Soins aux jeunes peuplements

L'ensemble des jeunes plantations représentant environ 1.4 ha a été entretenue en été. De plus, 0.7 ha de soins culturaux (sélection dans la jeune forêt) ont également été réalisés. Le forestier félicite la commune pour son engagement dans la création et l'entretien des jeunes peuplements.

Projets sylvicoles subventionnés

La zone du Bois de l'Essert a bénéficié de subventions liées à la protection du Talent jusqu'à la fin de l'année 2007. La plantation et l'entretien de la jeune forêt ont pu profiter une dernière fois d'une aide se montant à Fr. 6'805.-.

Dès 2008, les périmètres subventionnés ont fortement diminué. Par contre la participation de la Confédération et du Canton qui avait disparue dans les zones sans danger naturel fait son retour mais de manière très modérée pour les jeunes peuplements.

Desserte

Une partie du chemin du Bois des Cloux rejoignant le Chalet Saboton s'est fortement détériorée suite aux nombreuses exploitations depuis la période Lothar. L'entreprise Goumaz a été mandatée pour la réfection d'un tronçon de 200 m. Les coûts se sont élevés à Fr. 12'250.-.

Bâtiments communaux

A part les travaux habituels d'entretien sur les installations techniques telles que chaufferie, ventilation, etc., nous avons procédé à l'assainissement des toilettes de la classe de la Maison de Ville.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mise à l'enquêtes publiques et administratives

La Commission consultative d'urbanisme est composée de M. Ronald Bovay, président, Mme Linda Viguet-Peissard, M. Arnold Ottonin et M. Philippe Noeninger, urbaniste.

Au cours de l'année, 2 dossiers pour mise à l'enquête publique et 3 dossiers pour enquête administrative ont été déposés auprès de la Municipalité. Les 2 permis de construire ont été accordés.

Plan directeur cantonal

Les travaux relatifs au Plan directeur cantonal se poursuivent. Il a été adopté le 5 juin 2007 par le Grand Conseil et le 26 septembre par le Conseil d'Etat. A ce jour, il est en consultation auprès du Conseil fédéral pour approbation. La réponse est attendue pour mi-2008 et son entrée en vigueur officielle sera alors fixée par le Conseil d'Etat.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Le PALM dont l'objectif est de garantir et d'améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise, a été transmis à la Confédération afin d'accéder à un financement par le fond d'infrastructures. 2007 a été mis à profit pour préciser la stratégie en matière de mobilité douce, étudier l'opportunité et la faisabilité des « axes forts » des transports publics, vérifier la pertinence et prioriser les actions.

Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Les communes de Bournens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens complétées par Lausanne Région, Association Blécherette Région et le Service du Développement Territorial (SDT) se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de définir une politique concertée de développement urbanistique pour le nord lausannois.

En février 2007, des séances d'information publique ont eu lieu dans les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Prilly et Cugy permettant à la population de s'informer sur l'avancement du dossier. Le 31 mai 2007, les différents partenaires se sont réunis pour signer ce document qui permettra l'accueil de 20'000 nouveaux habitants et emplois dans leur secteur d'ici 2020. Cet engagement formel ouvre la voie aux diverses études localisées qui préciseront les formes et les conditions du développement régional.

Routes

La réparation de la route RC444 sur le Pont du Talent, à la suite de l'effondrement du terrain qui a eu lieu entre le 8 et le 9 août 2007, a été effectuée par l'entreprise Goumaz & Fils. Le montant de ces travaux s'est élevé à Fr. 15'000.-.

Ordures ménagères et décharge

Depuis 1996, VALORSA SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. De Buchillon à Romanel-sur-Lausanne et de Villars-Tiercelin à Agiez, 111 communes et leurs 167'000 habitants sont rattachés au périmètre de VALORSA SA pour la gestion de leurs déchets. C'est d'ailleurs, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, que les 10 ans de VALORSA SA ont été célébrés. Puis, l'Assemblée Générale ordinaire a vu un renouvellement partiel du Conseil d'administration et de la Présidence de VALORSA SA.

Ces 111 communes sont, via VALORSA SA, actionnaires à hauteur de 44,13% de l'usine d'incinération de TRIDEL SA. L'entier des déchets du périmètre y est donc incinéré. Dès avril 2007, les ordures ménagères ont été transférées en train jusqu'à TRIDEL SA.

Les chiffres ci-dessous montrent les tonnes qui ont transité par le site de Penthaz. Tous ces déchets ont été triés et préparés pour le recyclage par VALORSA SA. Si les efforts de tri sont constants chez les citoyens, l'augmentation de population du périmètre et le renforcement de la consommation créent globalement toujours plus de déchets. Dans ces conditions, VALORSA SA s'efforce de rechercher pour les communes les meilleurs débouchés.

La mise en service de la station de compactage a été l'élément principal de 2007. Ainsi, le site de Penthaz a pu être libéré des tas d'ordures ménagères qui faisaient sa triste réputation. Dès avril, ces déchets sont momentanément versés dans la fosse, avant d'être compactés pour être livrés à TRIDEL SA. Cette première phase a permis de nouveaux aménagements sur les autres départements. Côté administratif, l'accent a aussi été mis sur la logistique, car la technique de transfert sur le train IES/ACTS* n'était pas encore acquise par tous les transporteurs. VALORSA SA s'est donc efforcé de suivre Municipaux et entreprises de transport dans cette nouvelle démarche, afin de concrétiser ces principes de transfert rail-route.

* IES/ACTS : Integral Entsorgungssystem / Abroll Container Transport Schweiz

Déchets collectés en 2006 et 2007

	2007 en tonnes/ kg par habitants	2006 en tonnes/ kg par habitants
Ordures ménagères	155 / 216	156 / 221
Déchets encombrants	12 / 17	27 / 39
Papier	60 / 84	49 / 69
Verre	32 / 45	33 / 46
Déchets compostables	260 (m3)	211 (m3)
Appareils électriques	4 / 6	4 / 6

Base au 31.12.2006 : 706 habitants

Base au 31.12.2007 : 716 habitants

La Municipalité constate que le tri des déchets a toujours tendance à s'améliorer. Il suffit de constater l'augmentation du volume du papier et la stagnation des ordures ménagères malgré l'augmentation du nombre d'habitants et la reprise de l'activité du café-restaurant « Le Soleil » à fin 2006.

Réseau d'égouts, épuration

Quelques travaux courants d'entretien du réseau d'évacuation des eaux ont été effectués.

La mise en séparatif du hameau de Béthusy est terminée. Tous les privés ont été raccordés et les branchements contrôlés. Les ouvrages ont été remis à la commune au printemps 2007. Le décompte définitif des frais est terminé et une subvention complémentaire a été demandée. Nous sommes en attente de la réponse du Service des eaux, sols et assainissement (SESA). Nous pouvons donc considérer que la mise en séparatif de la commune est entièrement effectuée. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) nous permettra de planifier les coûts d'entretien futur.

Le PGEE est en cours d'élaboration et doit être fini pour le milieu de l'année 2009.

Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET)

Il n'y a pas eu de problème particulier d'exploitation de la STEP mise à part une pollution par des hydrocarbures et des graisses le 2 juin 2007.

La répartition des frais entre les communes a été basée sur les équivalents habitants (EH) de Bretigny, Cugy, Froideville et Montheron recensés au 31 décembre 2007. Pour Bretigny, cela représente 750 EH (690 EH en 2006) sur les 3'522 EH raccordés à l'AET. L'augmentation des équivalents habitants est due au raccordement des habitants du hameau de Béthusy.

La campagne d'épandage des boues 2007 s'est bien déroulée. La déshydratation des boues pour la campagne 2008 est en cours. Les boues ne pouvant plus être épandues dès le 30 septembre 2008, c'est la STEP de Vidy qui sera chargée de leur incinération.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

Les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Lausanne pour le hameau de Montheron, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens constituent l'Établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne dont la direction est basée dans ladite commune. Il comprend :

le cycle initial	(CIN 1-2)
les cycles primaires	(CYP 1-2)
le cycle de transition	(CYT 5-6)
la voie secondaire générale	(VSG 7-8-9)
la voie secondaire à options	(VSO 7-8-9)
les classes relevant de la pédagogie compensatoire.	

Complété par la prévention en milieu scolaire :

- service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS)
- service médical, médecin et infirmière
- groupe santé, prévention, promotion, coordination
- réseau ressources, soutien temporaire lors de situations scolaires extraordinaires
- médiation, réflexion sur les enfants, les classes, pratique professionnelle et ressources
- groupe de réflexion sur la prévention
- service en orientation scolaire et professionnelle du DFJ

L'Établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne a géré pour l'année scolaire 2006-2007 près de 1'267 élèves dont 86 proviennent de notre commune, 124 enseignants et 67 classes.

Le bon déroulement de cet établissement est assuré par :

- Un conseil de direction dont M. Jean-Luc Brunet est le directeur.
- Le conseil exécutif, composé des 6 conseillers municipaux des écoles exerçant les compétences scolaires et financières.

Le Conseil s'est réuni à 6 reprises pour discuter des budgets, constructions scolaires, comptes, transports, approbation des enclassements, ouverture et fermeture de classes au sein de l'Établissement.

La commission scolaire est formée de 13 membres. Elle concourt, avec le Département et le Conseil exécutif, à l'application des dispositions légales et réglementaires régissant l'école.

Nos représentants sont Mme Corinne Zuber et M. P.-A. Marmillod. La Commission s'est réunie 1 fois. Le coût d'un élève pour l'Établissement du Mont est le suivant :

primaire	Fr. 2'349.-
secondaire	Fr. 3'338.20

La mise à disposition d'une salle de classe par une commune est facturée à l'Établissement au prix de Fr. 18'000.- par année augmenté pour son entretien, réparations, espaces verts, d'un forfait annuel de Fr. 11'000.-. L'utilisation de la salle de gymnastique est facturée au prix de Fr. 2'500.- par classe.

Notre commune ainsi que celles de Cugy, Forel, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens et Savigny se sont unies par convention pour former l'Arrondissement scolaire de Lausanne, comprenant les élèves de :

la voie secondaire de baccalauréat	(VSB 7-8-9)
------------------------------------	-------------

L'Arrondissement secondaire de Lausanne a regroupé pour l'année scolaire 2006-2007 près de 5'887 élèves dont 9 proviennent de Bretigny. Il est constitué :

- d'un Conseil de l'arrondissement, composé des 8 conseillers municipaux des écoles. Il est une chambre d'enregistrement et de consultation s'occupant de l'information sur les constructions scolaires et des problèmes généraux liés à la scolarisation.
- de la Commission scolaire d'arrondissement composée de 16 membres dont 3 délégués municipaux de l'établissement du Mont.

Le coût d'un élève pour l'Arrondissement secondaire de Lausanne est de :

VSB Fr. 3'133.66

Bretigny accueille une classe CIN, une classe CYP1 et une classe CYP2. Les devoirs surveillés ouverts aux enfants des CYP1 et 2 ainsi qu'à ceux des CYT5 et 6 les mardis et jeudis de 15h30 à 17h30 ont à nouveau lieu dans notre commune depuis septembre 2007. Le coût de la séance est facturé au prix de Fr. 3.- par élève. Cinq élèves en moyenne sont présents.

Création d'un nouvel établissement scolaire pour Cugy et environs

Début 2007, les Conseils généraux et communaux de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens ont adopté les statuts de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs. Puis, ils ont été approuvés le 16 mai 2007 par le Conseil d'Etat officialisant ainsi notre nouvel établissement.

Le 26 septembre, M. le Préfet, Marc-Etienne Piot, procédait à l'installation des organes de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE). Les représentants de notre commune sont :

Conseil intercommunal : Mme Madeleine Geiger, M. Marc Tille
Suppléants : MM. Laurent Chappuis, Pierrick Viguet
Président du Conseil : M. Pierre-Alain Marmillod

Comité de direction : M. Urs Lauper,
Président : M. Raymond Bron

Commission de gestion : Mme Madeleine Geiger
Suppléant : M. Marc Tille

Dans sa séance du 21 novembre, le Conseil Intercommunal a décidé :

- d'accepter la signature d'un droit de superficie de 9'790 m², durée 75 ans, sur la parcelle où se construit le nouveau collège.
- d'acquérir l'immeuble en reprenant le crédit de construction conclu par la commune de Cugy.
- d'autoriser l'ASICE à emprunter la somme de Fr. 20'500'000.- pour en financer la construction.

Les travaux ont débuté en avril 2007 et se termineront en juillet 2008. Le Comité de direction secondé par les municipaux des écoles, le bureau de construction et la Commission de construction travaillent d'arrache-pied pour garantir sa mise en fonction dans les délais et le respect du crédit cadre.

Temples et cultes

En 2007, la participation aux charges d'autres communes est de Fr. 7'063.75.

6 POLICE

Police municipale

La charge de Fr. 34'140.55 concerne les prestations de Mme Irène Bugnon et Securitas.

A raison d'une heure par jour, notre agente de police a fait de la prévention à la sortie des classes. Tout au long de l'année, de nombreux contrôles de circulation ont été entrepris sur les chemins forestiers et aux abords des places de pique-nique ainsi que dans le village. Le montant des amendes d'ordre infligées s'élève à Fr. 1'540.-.

Securitas est une entreprise privée de sécurité. Elle effectue chaque week end deux rondes de façon aléatoire dans notre village.

Surveillance mutuelle des habitations

Le gérant de sécurité de notre région, par le biais de nos correspondants locaux, nous a transmis les délits commis en 2007 sur notre commune. Nous les énumérons ci-dessous :

Février	incendie de container vol d'une bourse au café-restaurant « Le Soleil »
Avril	dommages à la propriété sur les abris de bus de la ligne TL 60
Mai	vol par effraction dommages à la propriété sur un abri de bus de la ligne TL 60 dommages à la propriété sur plusieurs autos
Juin	vol par effraction
Juillet	vol d'une bourse au café-restaurant « Le Soleil »
Septembre	dommages à la propriété vol de plaques
Novembre	dommage à la propriété sur un abri de bus de la ligne TL 60 dommages à la propriété sur des miroirs de circulation

Défense contre l'incendie

Une convention a été signée entre Bretigny, Cugy, Morrens et Montheron, zone foraine de la commune de Lausanne. Ces communes ont décidé de gérer leur Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) sous une même administration. La répartition financière se fait au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. La commune boursière est nommée pour une législature et c'est Cugy qui débutera. Le montant dû par Bretigny pour cette année s'élève à Fr. 15'044.95.

Bretigny, sous le commandement de M. Yves Chatelan, compte actuellement 20 pompiers, dont 5 sont rattachés au Détachement de Premier Secours (DPS)

Le nombre total des interventions du DPS en 2007 s'élève à 8 pour Bretigny :

- 2 à la rue du Village, 1 à la rue du Moulin, 1 au café-restaurant « Le Soleil » pour des inondations
- 1 au chalet Marin pour des tuyaux bouchés
- 1 à la rue du Village pour une personne bloquée dans un ascenseur
- 1 à Béthusy pour un feu de broussailles
- 1 au chemin du Verger pour un feu de container

La solde des pompiers pour 2007 s'élève à Fr. 3'975.-. La différence par rapport à 2006 est due au fait que le bouclage des comptes de cette année de transition sera facturé en 2008. A cela, il faut ajouter les interventions qui se montent à Fr. 1'080.- et déduire la somme de Fr. 117.- représentant les subventions de l'ECA, soit un montant total de Fr. 4'938.-.

Protection civile

La protection civile de Bretigny est gérée depuis 1998 par la PCi région Gros-de-Vaud à Echallens. Cet organisme établit un rapport pour la région, qui peut être consulté auprès de la Municipalité. Dans la mesure où la Municipalité de Bretigny n'est plus compétente pour la gestion de cet organisme, nous renonçons ici à rapporter les activités de la PCi.

A noter tout de même que, suite aux fortes intempéries de fin juillet et début août 2007, la force d'intervention rapide (FIR), est intervenue sur le territoire de Bretigny. Elle a dégagé le lit du Talent qui était fortement obstrué par l'effondrement d'une passerelle agricole. Cette obstruction risquait de former un barrage qui, en se brisant, aurait pu créer des dégâts en aval.

A la suite de la démission du commandant, M. Patrick Sauty, son remplaçant, M. Marc Dumartheray, a pris ses fonctions au 1^{er} juin 2007.

7 SECURITE SOCIALE

Facture sociale

La facture sociale pour 2007 se monte à Fr. 569'756.-, soit Fr. 796.- par habitant. Le montant est défini selon la classification des communes selon leur capacité financière (15,94 pour Bretigny) et la population au 31.12.2006 (706).

A cela, il faut ajouter un montant de Fr. 39'660.- concernant l'enseignement spécialisé imputé sur le compte 53.351. Les participations versées au canton s'élèvent finalement à Fr. 609'416.-.

La commune participe à raison de 50% à la facture sociale. Cette dernière couvre notamment les prestations suivantes :

- les prestations complémentaires à domicile et hébergement
- les subventions pour l'assurance maladie
- les aides, subventions et autres régimes sociaux
- la protection de la jeunesse
- le COFOP (Conseil et orientation dans la formation professionnelle)
- l'enseignement spécialisé

Organisme Médico-Social Vaudois (OMSV)

La participation des communes et le financement de l'aide et soins à domicile en 2007

L'Etat et les communes financent paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par les Centres médico-sociaux (CMS) sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales. Cette règle est inscrite dans la loi du 5 décembre 1967 sur l' OMSV.

Pour les communes, cela signifie une participation financière par habitant de Fr. 49.- en 2007.

Ce montant représente pour 2006, 18,8 % du financement total des prestations réparties comme suit :

Clients :	11 %	les clients paient une partie des prestations, en particulier les heures de ménage et les repas. En 2007, le tarif horaire de l'aide au ménage reste à Fr. 25.-.
Assurances maladie :	35 %	les assurances maladie remboursent les prestations de soins à des tarifs horaires supérieurs aux plafonds fixés par la LAMAL : Fr. 66.60 pour les soins infirmiers et Fr. 49.90 pour les soins de base.
Subvention de l' Office Fédéral des assurances sociales	16 %	est fixée unilatéralement par la confédération. Elle régresse depuis 1998 : 31% de la charge salariale en 1998, 28 % en 2001, 27 % en 2003, 25 % en 2004 et 24 % depuis 2006.
Canton :	19%	Le canton et les communes paient le manco de financement.
Communes :	19%	Leur subvention est versée à l'OMSV, chargé d'appliquer la loi. Le montant dû par les communes correspond à Fr. 49.- par habitant.

Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly-Echallens (ARASPE)

Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance du rapport d'activité de cette association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens

Accueil familial

Lors de l'assemblée générale du Service d'entraide familiale d'Echallens et environs qui a eu lieu le 12 décembre 2007, il a été décidé de transformer l'entraide en une association de droit privé regroupant les communes et les entreprises qui financeront le réseau d'accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs. De nouveaux statuts ont été adoptés.

Notre contribution se monte à Fr. 4.35 par habitant. Nous avons actuellement 1 maman de jour officielle à Bretigny. Le désir de Mme Fitze, coordinatrice, est de voir cette activité s'étendre au vu du nombre de demandes. En 2007, l'accueil de jour avait tablé sur 120'000 heures de garde. Il en a été facturé 30'000 de plus. Cela représente une augmentation de 56% par rapport à 2006. A la demande de Mme Fitze, nous avons fait parvenir un tous ménages afin de sensibiliser la population.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

Généralités

Les trois sources dont notre commune a le privilège d'être propriétaire sur les communes voisines de Bottens et Froideville, continuent de nous fournir environ les deux tiers de notre consommation, le solde étant racheté à la Ville de Lausanne. Une attention toute particulière doit être portée sur les captages de nos trois sources. Nous avons constaté qu'une partie de l'eau captée partait directement au trop plein dans la chambre de captage, ce qui provoque une perte d'eau pour notre commune. Une étude est en cours afin de déterminer les raisons de cette perte.

Achat d'eau à la ville de Lausanne

Le nouveau contrat de vente d'eau en gros a été ratifié par la Municipalité en décembre 2007. Ce nouveau contrat devrait nous permettre une économie de 20% sur l'achat d'eau à la Ville de Lausanne. Le détail de ce nouveau contrat est disponible auprès de la Municipalité.

Autocontrôle

Les analyses biologiques et chimiques de notre eau sont conformes aux prescriptions fédérales des 1^{er} mars et 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène, de microbiologie et sur les denrées alimentaires.

Les démarches avec « eauservice Lausanne » afin de répondre aux « nouvelles » exigences légales en vigueur se poursuivent. Leur expérience dans le domaine de la gestion de l'eau potable nous sera d'une grande aide et un atout incontestable.

Suivi de la consommation d'eau

Les mesures de débit posées à l'entrée et à la sortie du réservoir nous ont permis de constater qu'aucune eau ne s'écoule par le trop-plein du réservoir. Ces mesures ont aussi permis de constater que le réseau n'avait pas de perte significative. Un suivi rationnel dans l'entretien de nos conduites doit donc permettre la pérennité du réseau.

Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)

Une version modifiée, selon notre demande, du PDDE doit être envoyée au canton pour validation par le bureau d'études Jan & Courdesse.

Gaz

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz sont de la compétence du Service du gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal. Cependant, lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées, nous informons le SGL. Ce dernier décide de l'opportunité de prévoir l'extension du réseau de gaz en vue du raccordement de nouveaux abonnés.

En 2007, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Le 1^{er} novembre 2007, une information sur les possibilités du gaz a été donnée par le SGL lors d'une rencontre avec la population dans les locaux de l'administration.

Téléreseau

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Urbatel SA lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées. Les travaux pour l'épuration du hameau de Béthusy ont permis de prolonger le réseau jusqu'à la sortie du hameau.

Bretigny, le 14 mai 2008

La Municipalité